STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES RÉGIONS

Des moyens accrus, une autonomie renforcée

Budget | 2007-2008

Québec

STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES RÉGIONS

Des moyens accrus, une autonomie renforcée

Budget | 2007-2008

Finances Québec

Stratégie pour le développement de toutes les régions
Des moyens accrus, une autonomie renforcée
Budget | 2007-2008

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Février 2007
ISBN 978-2-551-23518-6 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-49091-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

TABLE DES MATIÈRES

POUR DES RÉGIONS PLUS AUTONOMES ET PLUS PROSPÈRES 5

Plus de moyens, davantage d'autonomie 7

Une stratégie adaptée aux besoins de chaque région 9

Une stratégie qui fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale 9

1. DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES SOUS L'AUTORITÉ DES RÉGIONS 11

1.1 300 millions de dollars pour le Fonds de développement régional, un pouvoir accru des régions 13

1.2 165 millions de dollars sur cinq ans pour les efforts de développement économique pilotés par les régions 16

1.2.1 75 millions de dollars pour les créneaux d'excellence 16

1.2.2 90 millions de dollars pour améliorer la base entrepreneuriale des régions 20

1.3 25 millions de dollars pour le soutien au développement de la capitale nationale 22

1.4 140 millions de dollars pour soutenir le développement économique de Montréal 24

1.5 Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire : 45 millions de dollars pour les cinq prochaines années 26

2. UNE MOBILISATION ADDITIONNELLE DU GOUVERNEMENT 27

2.1 99 millions de dollars pour favoriser l'investissement et la productivité 29

2.2 Le soutien au secteur minier 32

2.2.1 L'évaluation du potentiel minier 33

2.2.2 La restauration des sites contaminés 33

2.3 L'appui au secteur forestier 34

2.4 Le soutien à l'agriculture et aux pêches 36

2.4.1 L'appui à la mise en œuvre d'interventions proposées dans le cadre du Forum québécois des partenaires des pêches 36

2.4.2 Le soutien aux leaders québécois en transformation alimentaire 37

2.4.3 Une mesure fiscale en faveur des agriculteurs et des pêcheurs 38

2.5 Le tourisme en région 39

CONCLUSION 41

POUR DES RÉGIONS PLUS AUTONOMES ET PLUS PROSPÈRES

Dans le cadre du *Discours sur le budget 2007-2008*, le gouvernement met en place une ambitieuse stratégie visant à rendre toutes les régions du Québec plus autonomes et plus prospères.

Depuis avril 2003, le gouvernement du Québec a engagé un grand nombre d'initiatives afin d'assurer le développement de toutes les régions qui composent le Québec.

— Le gouvernement a défini une nouvelle gouvernance régionale, en créant les conférences régionales des élus.

— Les régions, les municipalités et les collectivités ont été dotées de moyens nouveaux, avec la conclusion d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités, la publication de la *Politique nationale de la ruralité* et la mise en place des fonds d'intervention économique des régions (FIER).

Ces initiatives, définies en fonction des réalités régionales, ont bénéficié à toutes les régions du Québec. Elles profitent aux régions ressources comme aux régions centrales, aux milieux ruraux comme aux milieux urbains, à la métropole comme à la capitale nationale.

Avec la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement franchit une nouvelle étape. Des mesures majeures sont mises en œuvre à l'intention de toutes les régions qui forment le Québec, et notamment en faveur de Montréal et de la capitale nationale.

Le renforcement de l'autonomie locale et régionale : les étapes déjà franchies

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* représente une nouvelle phase dans l'effort entrepris par le gouvernement du Québec afin de **renforcer l'autonomie locale et régionale**.

- La **première étape** des réformes engagées par le gouvernement a visé à faire des élus municipaux les interlocuteurs privilégiés en matière de développement local et régional, ainsi qu'à les inciter à agir en véritables agents de développement. À cette fin, deux transformations majeures ont été apportées à l'organisation des pouvoirs locaux et régionaux.
  - Le gouvernement a procédé à la création des conférences régionales des élus (CRE), composées aux deux tiers d'élus municipaux.
  - Simultanément, le gouvernement a renforcé les municipalités régionales de comté (MRC), en confiant à ces dernières la responsabilité du développement économique local et du soutien à l'entrepreneuriat sur leur territoire et en plaçant sous leur autorité les centres locaux de développement (CLD).
- Une **deuxième étape** a été franchie le 14 octobre 2004, au terme des forums régionaux et du Forum des générations. Le gouvernement a alors conclu deux protocoles d'entente, respectivement avec les représentants des associations municipales et les présidents des CRE.
  - Le protocole d'entente conclu avec les associations municipales a permis d'engager une démarche conjointe de décentralisation des responsabilités du secteur public. La Table Québec-municipalités a été le mécanisme choisi pour mener à terme les discussions sur la décentralisation et sur l'établissement d'un nouveau pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités.
  - Le protocole d'entente conclu avec les présidents des CRE a été mis en œuvre dans le cadre des travaux de la Table Québec-régions. Ce deuxième protocole a ouvert la voie à la régionalisation des services, à l'adaptation des normes et des programmes aux réalités des régions, et à la détermination d'initiatives de partenariat.

  La nouvelle *Politique nationale de la ruralité* est venue par ailleurs répondre aux aspirations des milieux ruraux, en mettant à leur disposition des outils adaptés à leurs besoins.
- Le gouvernement a amorcé une **troisième étape** dans le renforcement de l'autonomie locale et régionale, avec la conclusion d'un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités pour la période 2007-2013 et la signature des pactes ruraux pour la même période – le processus de signature étant actuellement en cours.

  La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* permet au gouvernement d'accélérer la réalisation de cette troisième étape.

Plus de moyens, davantage d'autonomie

Les mesures annoncées correspondent à deux approches que le gouvernement met en œuvre simultanément.

— Des **moyens supplémentaires** sont offerts aux régions et **placés sous leur autorité**, deux volets spécifiques étant définis en faveur de Montréal et de la capitale nationale. Le gouvernement fournit ainsi de nouvelles ressources à toutes les régions, tout en modifiant les façons de faire de telle sorte que ces ressources soient utilisées avec une autonomie accrue.

— Le gouvernement mobilise par ailleurs des **ressources additionnelles** dans le cadre de programmes **placés sous sa responsabilité directe**. Le gouvernement ajoute ici des moyens supplémentaires dans le cadre d'interventions qu'il administre, mais adaptées aux réalités de chaque région.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* représente une nouvelle phase dans l'appui accordé aux régions du Québec.

— Le gouvernement dégage **825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années**, dont profiteront toutes les régions du Québec.

— Le gouvernement définit en même temps de **nouvelles façons de faire**, qui vont donner à toutes les régions du Québec des pouvoirs accrus dans la mise en œuvre de leur développement.

Pour ce qui est des volets spécifiques concernant Montréal et la capitale nationale, les mesures engagées dans la *Stratégie pour le développement de toutes les régions* s'ajoutent à des initiatives déjà annoncées précédemment.

— La capitale nationale a reçu 110 millions de dollars pour les fêtes du 400e anniversaire de sa fondation. La Ville de Québec bénéficiera par ailleurs de près de 300 millions de dollars de revenus additionnels, au cours de la période 2007-2013, au titre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*.

— Dans le cas de Montréal, cette même entente assurera près de 900 millions de dollars de revenus supplémentaires à la métropole pour les sept prochaines années.

TABLEAU 1

Stratégie pour le développement de toutes les régions

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
1 - Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions						
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
– *Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD*	*10*	*12*	*17*	*18*	*18*	*75*
– *Amélioration de l'entrepreneurship par l'action des CLD des régions*						
– *Soutien à des projets d'entreprises en démarrage*	*7*	*12*	*13*	*14*	*14*	*60*
– *Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises*	*4*	*5*	*7*	*7*	*7*	*30*
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale[1]	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
Sous-total	**107**	**116**	**146**	**153**	**153**	**675**
2 - Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions						
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises						
– Hausse de financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	7	7	10	12	12	48
– Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	7	8	11	12	13	51
Soutien au secteur minier	7	7	7	—	—	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région	5	—	—	—	—	5
Sous-total	**31**	**27**	**33**	**29**	**30**	**150**
TOTAL – Stratégie pour le développement de toutes les régions	**138**	**143**	**179**	**182**	**183**	**825**

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés pour les célébrations du 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

Une stratégie adaptée aux besoins de chaque région

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* est adaptée aux besoins de chacune des régions qui forment le Québec.

Évitant tout « mur à mur », le gouvernement définit des mesures répondant à la réalité du terrain – qu'il s'agisse de fournir des moyens additionnels à la métropole et à la capitale nationale, de répondre aux besoins spécifiques de certains territoires ou d'accompagner les projets prometteurs de certaines régions.

La stratégie donne suite aux engagements du gouvernement, en prenant en compte les besoins exprimés par les régions ressources et les MRC des régions centrales justifiant un soutien spécifique. Elle reconnaît la nécessité de retourner à ces territoires une partie des redevances perçues sur l'exploitation des ressources naturelles, en bonifiant à leur profit plusieurs des initiatives annoncées.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* dégage par ailleurs d'importants moyens pour permettre à Montréal et à la capitale nationale de soutenir leur développement économique.

Une stratégie qui fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* fait partie intégrante de la politique économique gouvernementale, dont elle constitue un élément majeur.

La stratégie confirme ainsi la place essentielle que le gouvernement réserve aux politiques régionales dans son action économique d'ensemble.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* contribuera à la prospérité du Québec, au même titre que la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation*, que la *Stratégie énergétique du Québec*, que les différentes politiques sectorielles mises en œuvre au cours des dernières années, ou que les soutiens fiscaux définis par le gouvernement en faveur des entreprises.

Avec la stratégie qu'il met en place, le gouvernement poursuit l'action entreprise avec succès depuis avril 2003 en faveur des régions et du développement de l'ensemble du Québec, et il lui donne une nouvelle ampleur.

TABLEAU 2

Les régions administratives du Québec – population 2006 et produit intérieur brut 2005

Régions administratives du Québec	Population	PIB
	(en nombre)	(en M$)
Bas-Saint-Laurent (01)	201 692	5 314
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	274 095	8 837
Capitale-Nationale (03)	671 468	23 894
Mauricie (04)	260 461	7 094
Estrie (05)	302 161	9 088
Montréal (06)	1 873 971	92 930
Outaouais (07)	347 214	8 777
Abitibi-Témiscamingue (08)	144 835	4 176
Côte-Nord (09)	95 948	4 255
Nord-du-Québec (10)	40 637	1 601
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	95 872	2 028
Chaudière-Appalaches (12)	397 827	11 809
Laval (13)	376 845	9 835
Lanaudière (14)	434 872	8 453
Laurentides (15)	518 621	13 359
Montérégie (16)	1 386 963	38 239
Centre-du-Québec (17)	228 049	7 114
Le Québec	**7 651 531**	**256 801**

Source : Institut de la statistique du Québec.

1. DES MOYENS SUPPLÉMENTAIRES SOUS L'AUTORITÉ DES RÉGIONS

Le gouvernement mobilise **675 millions de dollars** en faveur des régions, dans le cadre de programmes et d'initiatives **placés sous leur autorité**.

— Ces sommes additionnelles permettront d'assouplir le mode de fonctionnement du **Fonds de développement régional** et d'accroître l'autonomie dont les régions bénéficient.

— Le gouvernement augmente de façon significative le soutien apporté aux **efforts de développement économique pilotés par les régions** – qu'il s'agisse de la promotion des créneaux d'excellence ou de l'amélioration de la base entrepreneuriale des régions.

— Le gouvernement accorde son appui au **développement de la capitale nationale**.

— Le gouvernement fournit des **ressources spécifiques et significatives à Montréal**, métropole du Québec, afin d'assurer la mise en œuvre de ses axes stratégiques d'intervention.

— Le gouvernement offre aux nouvelles **commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire** les moyens qui leur sont nécessaires pour remplir leur mandat.

TABLEAU 3

Stratégie pour le développement de toutes les régions – Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
– *Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD*	*10*	*12*	*17*	*18*	*18*	*75*
– *Amélioration de l'entrepreneurship par l'action des CLD des régions*						
– *Soutien à des projets d'entreprises en démarrage*	*7*	*12*	*13*	*14*	*14*	*60*
– *Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises*	*4*	*5*	*7*	*7*	*7*	*30*
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale[1]	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
TOTAL – Moyens supplémentaires sous l'autorité des régions	**107**	**116**	**146**	**153**	**153**	**675**

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 millions de dollars octroyés pour les célébrations du 400e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.

1.1 300 millions de dollars pour le Fonds de développement régional, un pouvoir accru des régions

Pour l'année 2006-2007, l'enveloppe annuelle du Fonds de développement régional avait été fixée à 38 millions de dollars.

Cette enveloppe est portée à **55 millions de dollars** dès 2007-2008, ce qui représente une hausse immédiate de plus de 40 %. Elle sera augmentée à **65 millions de dollars** à compter de 2010-2011.

Au cours des cinq prochains exercices financiers, le Fonds de développement régional bénéficiera ainsi d'une enveloppe budgétaire totale de **300 millions de dollars**.

— Ces sommes accrues permettront aux conférences régionales des élus d'utiliser pleinement les possibilités qui leur sont déjà offertes dans le cadre des règles de fonctionnement du Fonds, mais qui leur étaient en pratique difficilement accessibles en raison de la limite des budgets disponibles.

  Les CRE pourront ainsi s'entendre avec des ministères ou organismes afin de moduler, selon leurs besoins, des programmes existants : par exemple, il leur sera possible de choisir le programme auquel elles souhaitent ajouter les ressources accessibles par l'intermédiaire du Fonds, en fonction des projets qu'elles souhaitent appuyer.

— Les CRE pourront consacrer des ressources additionnelles à la diversification des économies régionales. Il importe pour le gouvernement qu'une partie des fonds maintenant disponibles soit affectée à la diversification des activités créatrices de richesse.

— Les CRE auront également davantage de ressources pour nouer des partenariats avec des entreprises d'économie sociale et différents acteurs du milieu, afin de favoriser le développement et l'expansion de ces entreprises dans toutes les régions du Québec.

— Le gouvernement veut aller plus loin dans cet assouplissement des règles de fonctionnement du FDR, en autorisant le financement de projets impliquant des partenaires privés – ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle. Les modifications nécessaires seront apportées au cadre normatif du Fonds de développement régional.

— Le gouvernement souhaite par ailleurs que les ressources additionnelles disponibles par l'intermédiaire du Fonds de développement régional soient utilisées par les CRE pour soutenir l'élaboration de projets de décentralisation. Il s'agit ici d'encourager les CRE à définir avec les municipalités locales et les MRC qui le souhaitent des projets visant la délégation de certaines responsabilités.

Les conférences régionales des élus et le Fonds de développement régional

Les conférences régionales des élus

Les conférences régionales des élus (CRE) ont été instituées en 2003. Les CRE sont des instances de concertation et de planification régionales composées majoritairement d'élus municipaux (maires de municipalités locales et préfets de MRC), qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socio-économiques du milieu.

Les CRE ont pour mandat :

- d'évaluer les organismes de planification et de développement aux paliers local et régional dont le financement provient en tout ou en partie du gouvernement;
- de favoriser la concertation des partenaires régionaux et de donner, le cas échéant, des avis au ministre sur le développement de leur région;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan quinquennal de développement pour leur région, en tenant compte en priorité de la participation des jeunes et des femmes à la vie démocratique;
- de conclure des ententes spécifiques avec le gouvernement, ou un de ses ministères ou organismes, pour la réalisation de projets particuliers s'inscrivant dans les priorités des régions.

Les CRE constituent l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire qu'elles représentent.

Le Québec compte 21 CRE pour l'ensemble du Québec, soit une CRE par région administrative, à l'exception de la Montérégie et du Nord-du-Québec où l'on dénombre trois CRE pour chacune des deux régions.

Le Fonds de développement régional

Le gouvernement du Québec assure le financement des activités des CRE au moyen du Fonds de développement régional (FDR), dont l'enveloppe est portée à 300 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Les ressources du Fonds de développement régional sont réparties entre les CRE dans le cadre d'ententes spécifiques conclues entre une conférence régionale des élus, un ministère ou organisme du gouvernement et, le cas échéant, tout autre partenaire.

Selon le cadre normatif actuel, les sommes allouées à partir du FDR peuvent être affectées à trois types de dépenses, soit :

- le fonctionnement des CRE;
- les activités définies dans le cadre des ententes spécifiques, à la condition que les projets financés et les organismes bénéficiaires répondent à certaines conditions d'admissibilité;
- toute autre activité exercée par une CRE, là aussi dans la mesure où les projets et les organismes sont considérés admissibles.

En pratique, les ressources disponibles à partir du Fonds de développement régional sont surtout utilisées afin de financer le fonctionnement des CRE et de permettre le déroulement d'activités de concertation et de planification. Les ressources actuelles sont en effet insuffisantes pour autoriser une participation significative des CRE à des initiatives de développement ou à des projets structurants.

L'accroissement significatif des ressources budgétaires du FDR permettra de mieux tirer parti des possibilités offertes par le cadre normatif actuel.

Le Fonds d'initiatives autochtones

En octobre 2006, lors du Forum socioéconomique des Premières Nations, le gouvernement annonçait la mise en place du Fonds d'initiatives autochtones. Le Fonds constitue un levier conçu pour stimuler le développement socioéconomique des communautés Autochtones.

Le Fonds d'initiatives autochtones est doté d'une enveloppe de 125 millions de dollars sur cinq ans.

L'enveloppe a été répartie entre les cinq volets du Fonds, selon la ventilation suivante :

- 55 millions de dollars pour les projets de développement économique;
- 35 millions de dollars pour les projets d'infrastructures communautaires;
- 5 millions de dollars pour un programme de garantie de prêt;
- 5 millions de dollars pour un programme d'action communautaire;
- 25 millions de dollars pour le soutien à la consultation.

1.2 165 millions de dollars sur cinq ans pour les efforts de développement économique pilotés par les régions

Le gouvernement dégage 165 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer les efforts de développement économique pilotés par les régions.

Ces sommes serviront à la fois :

— à investir davantage dans les créneaux d'excellence;

— à améliorer la base entrepreneuriale des régions.

1.2.1 75 millions de dollars pour les créneaux d'excellence

Toutes les régions du Québec sont engagées dans un effort de développement économique articulé autour de créneaux d'excellence, ou de grappes industrielles, dans le cas de Montréal et de Laval. Pour ce qui est des créneaux d'excellence, l'objectif est d'établir une stratégie et un plan d'action à court, moyen et long terme visant à assurer le développement des créneaux identifiés par chaque région.

— Un effort considérable a ainsi été consenti collectivement dans chaque région, mobilisant des représentants du secteur privé ainsi que des institutions de recherche et de formation.

— Cet effort a abouti à la signature d'ententes de principe avec le gouvernement dans 14 des 15 régions concernées. L'entente avec la région de la Capitale-Nationale sera signée sous peu.

— Très concrètement, chaque région a défini des plans d'action opérationnels autour de créneaux pour lesquels les chances de succès sont indéniables. Par exemple, la région de la Mauricie a choisi les papiers à valeur ajoutée et technologies associées, ainsi que les technologies de transformation des métaux. La région du Bas-Saint-Laurent a privilégié à la fois les ressources, sciences et technologies marines et la valorisation de la tourbe et les technologies agroenvironnementales.

Il faut maintenant mettre en œuvre ces plans d'action. Le budget déjà disponible à cette fin était de 17,5 millions de dollars, soit 7,5 millions de dollars en 2006-2007 et 5,0 millions de dollars pour chacun des deux exercices suivants.

— Le gouvernement **multiplie par plus de cinq** les ressources affectées au soutien et au développement des créneaux d'excellence, en portant à **92,5 millions de dollars** les budgets sur lesquels les régions pourront compter à cette fin au cours des cinq prochains exercices.

  — Le gouvernement dotera donc le Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence de **75 millions de dollars additionnels**, et cela d'ici 2011-2012.

  — Dès 2007-2008, les ressources affectées aux créneaux d'excellence sont triplées, passant de 5 millions de dollars à 15 millions de dollars par **l'ajout de 10 millions de dollars** supplémentaires.

— Les régions ressources bénéficieront d'enveloppes et de taux d'aide plus généreux que les régions centrales.

— Pour compléter cet effort majeur dans la promotion des créneaux d'excellence, le gouvernement utilisera pleinement les programmes déjà en place.

  — Le gouvernement s'engage à accorder la priorité aux projets résultant de ces créneaux, dans le cadre des programmes courants de soutien au développement économique.

  — On fait ici référence aux différents programmes administrés par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), par Investissement Québec et par la Société générale de financement du Québec.

Le développement des créneaux d'excellence : le projet ACCORD

Le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) vise à développer des **créneaux d'excellence** qui permettront à chaque région de se positionner à l'échelle nord-américaine et mondiale dans des secteurs d'activité où elle dispose de forces et d'atouts spécifiques et dans lesquels elle estime être en mesure de se démarquer au plan économique.

- Ce projet repose sur la mobilisation des gens d'affaires, des institutions de recherche et de formation, des intervenants économiques régionaux et du gouvernement autour d'une vision, d'une stratégie et d'un plan d'action concret pour assurer le développement du créneau à court, moyen et long terme.

- Le développement des créneaux d'excellence fait l'objet d'ententes signées entre les représentants des régions et le gouvernement. Ces ententes visent notamment à appuyer la mise en œuvre des plans d'action préparés par les régions, tels le développement des entreprises et des marchés, le développement de l'entrepreneuriat, les projets en R-D et innovation, la formation des travailleurs, ainsi que la participation à la mise en place d'organismes de recherche spécialisés dans les créneaux identifiés.

Près de 700 personnes des secteurs privés, institutionnels et de la société civile participent actuellement à la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau (près de 50 % proviennent du milieu des affaires).

À ce jour, 14 des 15 régions concernées ont conclu une entente de principe avec le gouvernement, laquelle identifie leurs créneaux d'excellence.

La région de la Capitale-Nationale devrait signer une telle entente sous peu (6 créneaux), alors que Montréal et Laval ne participent pas à la démarche ACCORD, puisqu'elles sont engagées dans la démarche des grappes industrielles avec la Communauté métropolitaine de Montréal.

TABLEAU 4

Liste des créneaux d'excellence identifiés par les régions dans le cadre de la démarche ACCORD

Abitibi-Témiscamingue	– Techno-mines souterraines	– Bœuf à l'herbe
	– Systèmes de construction en bois	– Valorisation des ressources hydriques(2)
Bas-Saint-Laurent	– Ressources, sciences et technologies marines	– Matériel de transport et produits métalliques(2)
	– Valorisation de la tourbe et technologies agroenvironnementales	– Habitat – construction(2)
Capitale-Nationale(1)	– Technologies appliquées	– Métaux et matériaux avancés
	– Sciences de la vie	– Tourisme : Patrimoine-Culture et nature
	– Aliments santé	– Assurances
Centre-du-Québec	– Équipement de transport terrestre	– Productions fromagères
	– Véhicules spéciaux et produits récréatifs	– Meuble et bois ouvré
	– Technologies et systèmes logistiques et récupération et de valorisation des matières résiduelles	– Textiles techniques – Papiers spécialisés
Chaudière-Appalaches	– Matériaux composites et plastique	– Textiles techniques
	– Produits de revêtement et d'apparence en bois	– Technologies environnementales liées à la production et à la transformation animales
	– Meuble	
Côte-Nord	– Ingénierie des procédés industriels miniers et métallurgiques	– Phytogénétique et production de pommes de terre et de petits fruits nordiques(2)
	– Ressources, sciences et technologies marines	
	– Utilisation et transformation de la forêt boréale	– Production, transport et entreposage d'énergie(2)
Estrie	– Fabrication de composantes en caoutchouc, en plastique et en matériaux composites destinées à la fabrication et à l'assemblage de matériel de transport	– Électronique de pointe pour les technologies de l'information – Bio-industries environnementales – Biotechnologie santé
	– Transformation du bois d'apparence et composites	
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	– Ressources, sciences et technologies marines	– Produits forestiers à valeur ajoutée (sapin et peuplier faux-tremble)(2)
	– Récréotourisme santé-nature	
	– Énergie éolienne	
Lanaudière	– Structures complexes et composantes métalliques	– Valorisation des plantes et biotechnologie végétale
	– Meuble : deuxième et troisième transformation	
	– Transformation agroalimentaire	– Gestion décentralisée de l'eau potable et des eaux usées(2)
Laurentides	– Tourisme de villégiature quatre saisons	– Aliments et mets préparés
	– Utilisation et transformation de la forêt mixte : produits à valeur ajoutée	– Transport terrestre avancé
Mauricie	– Papiers à valeur ajoutée et technologies associées	– Hydrogène et électrotechnologies
	– Technologies de transformation des métaux (magnésium et titane)	– Bioprocédés industriels(2) – Meuble(2)
Montérégie	– Bioalimentaire	– Fabrication à valeur ajoutée en aéronautique
	– Transformation des métaux ferreux et nouveaux matériaux associés	– Cinéma
	– Technologies avancées de matériel de transport terrestre	– Fabrication à haute valeur ajoutée de composantes microélectroniques
Nord-du-Québec	– Cogénération, valorisation des résidus forestiers et première transformation du bois	– Consolidation et diversification de l'exploration et de l'exploitation minière en milieu nordique
	– Tourisme nordique : diversité culturelle et d'aventure	
	– Production et accumulation d'énergie renouvelable(2)	– Production agrobioalimentaire nordique(2)
Outaouais	– Production et transformation de bois de type feuillu	– Technologies langagières
	– Intégration des technologies et des processus d'affaires	– Développement de logiciels(2)
Saguenay–Lac-Saint-Jean	– Transformation de l'aluminium	– Deuxième et troisième transformation du bois des essences de la forêt boréale(2)
	– Tourisme d'aventure et écotourisme	– Agriculture nordique(2)
	– Valorisation des innovations génomiques et biomédicales	– Minéraux industriels(2)
	– Produits à valeur ajoutée	

(1) Entente signée prochainement.
(2) Ces créneaux ont été retenus par les régions pour évaluation. Ils ne font pas encore l'objet d'entente avec le gouvernement.

1.2.2 90 millions de dollars pour améliorer la base entrepreneuriale des régions

Dans l'ensemble des régions du Québec – y compris donc à Montréal et dans la Capitale-Nationale – l'entrepreneuriat local bénéficie d'un appui sur le terrain, par l'intermédiaire des MRC et des centres locaux de développement (CLD) placés sous leur responsabilité.

— Très enracinés dans leur milieu, les CLD apportent un soutien extrêmement précieux à tout entrepreneur ou futur entrepreneur désireux de fonder une entreprise. Les jeunes entrepreneurs représentent ainsi plus du tiers de la clientèle des CLD.

— L'appui apporté à l'entrepreneuriat par l'intermédiaire des CLD s'effectue ainsi à un autre niveau que la démarche des créneaux d'excellence : il s'agit ici d'appuyer concrètement les individus porteurs d'un projet d'entreprise, sachant que ces entrepreneurs ou futurs entrepreneurs constituent la clef de la création future de richesse.

Pour le gouvernement, il importe de donner aux CLD des moyens additionnels, en visant explicitement trois objectifs, soit :

— le soutien à la création de nouvelles entreprises, principalement les entreprises créées par les jeunes dans la foulée du *Défi de l'entrepreneuriat jeunesse* et des carrefours jeunesse-emploi;

— l'appui à la relève, afin que les entrepreneurs actuels puissent transférer leur savoir-faire et faire profiter les générations futures des résultats déjà obtenus;

— l'augmentation du taux de survie des entreprises de moins de trois ans d'existence.

Le gouvernement dégage donc **90 millions de dollars** au cours des cinq prochains exercices, qui seront versés aux MRC et répartis comme suit :

— **60 millions de dollars** permettront aux CLD d'accompagner les entrepreneurs locaux et de soutenir les projets d'entreprises en démarrage. Ces sommes seront donc administrées localement. Les nouvelles ressources disponibles seront partagées entre les CLD des régions ressources et MRC nécessitant des soutiens spécifiques et l'ensemble des autres CLD, selon les règles déjà existantes. Ces règles tiennent compte des besoins particuliers des régions ressources et de ces MRC.

— **30 millions de dollars** serviront spécifiquement à favoriser l'émergence de projets d'entreprises et de réalisations d'affaires, dans les régions ressources et les MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers. Dans ces régions, il faut en effet intervenir davantage en amont, si l'on veut favoriser l'éclosion de l'entrepreneuriat local. Ces sommes seront administrées également par les CLD.

Les régions ressources et les MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers

Aux fins des programmes administrés par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, il a été procédé à l'identification de sept régions ressources et de 25 MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers.

Les sept régions ressources

Bas-Saint-Laurent	Côte-Nord
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Nord-du-Québec
Mauricie	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Abitibi-Témiscamingue	

Les 25 MRC des régions centrales ayant des besoins particuliers

Régions	**MRC**
Capitale-Nationale :	Charlevoix, Charlevoix-Est, Portneuf
Centre-du-Québec :	Bécancour, L'Érable, Nicolet-Yamaska
Chaudière-Appalaches :	L'Amiante, Les Etchemins, L'Islet, Lotbinière, Montmagny, Robert-Cliche
Estrie :	Asbestos, Le Haut-Saint-François
Lanaudière :	D'Autray, Montcalm, Matawinie
Laurentides :	Antoine-Labelle, Argenteuil
Montérégie :	Acton, Le Bas-Richelieu, Le Haut-Saint-Laurent
Outaouais :	La-Vallée-de-la-Gatineau, Papineau, Pontiac

1.3 25 millions de dollars pour le soutien au développement de la capitale nationale

Les réussites économiques de la capitale nationale sont impressionnantes. Il importe pour le gouvernement que Québec renforce encore sa prospérité, et bénéficie ainsi d'un rayonnement accru qui ne pourra que rejaillir sur l'ensemble du Québec.

Dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier*, la capitale nationale s'est vue garantir des revenus additionnels de près de 300 millions de dollars d'ici 2013. Par ailleurs, lors du *Discours sur le budget 2005-2006*, le gouvernement a mobilisé 110 millions de dollars au profit de la Ville de Québec, en vue de l'organisation des fêtes du 400e anniversaire de la fondation de la capitale nationale.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* permet au gouvernement d'accroître encore son soutien à Québec.

— La région de la Capitale-Nationale participe pleinement à la démarche des créneaux d'excellence. Une entente est sur le point d'être signée avec le gouvernement, identifiant six créneaux porteurs pour la région, soit :

  - les technologies appliquées;
  - les sciences de la vie;
  - les aliments santé;
  - les métaux et matériaux avancés;
  - le tourisme (Patrimoine-Culture et nature);
  - les assurances.

  Pour chacun de ces six créneaux, une stratégie sera donc élaborée, comportant un plan d'action à court, moyen et long termes.

— La région de la Capitale-Nationale bénéficie également des soutiens apportés à l'entrepreneuriat, par l'intermédiaire des CLD exerçant leurs activités sur son territoire.

  - Les nouvelles ressources confiées aux MRC à l'intention des CLD profiteront donc aux entrepreneurs actuels et futurs de la région.
  - De plus, trois MRC de la région – soit Charlevoix, Charlevoix-Est et Portneuf – ont été identifiées comme MRC ayant des besoins particuliers, et admissibles à ce titre à des appuis additionnels.

Le gouvernement entend aller plus loin, en offrant à la capitale nationale des moyens visant spécifiquement l'élaboration d'une stratégie de développement et le début de sa mise en œuvre.

— Le gouvernement met donc à la disposition de la Ville de Québec des crédits de **25 millions de dollars** qui seront versés au rythme de **5 millions de dollars par année** au cours des cinq prochains exercices financiers.

— La Ville de Québec utilisera ces ressources pour préparer un **plan de développement économique global** et en engager la réalisation, en collaboration avec le CRE et les différentes instances régionales et locales impliquées.

1.4 140 millions de dollars pour soutenir le développement économique de Montréal

La métropole joue un rôle crucial dans le développement économique de l'ensemble du Québec.

Véritable ville-région, Montréal représente un atout exceptionnel pour l'ensemble du Québec. Le développement et l'enrichissement du Québec passent par la croissance et la prospérité de sa métropole.

Montréal doit relever des défis majeurs afin de se positionner à l'échelle nord-américaine et planétaire. Elle bénéficie à cette fin d'avantages indéniables, qu'elle n'est cependant pas toujours en mesure de pleinement mobiliser. C'est là le sens des demandes formulées à maintes reprises par les autorités municipales montréalaises.

En matière de développement économique, la Ville de Montréal a clairement défini ses objectifs et son plan d'action.

— En 2005, la Ville a rendu publique une ambitieuse stratégie de développement, *Imaginer • Réaliser Montréal 2025*, dans laquelle sont clairement indiqués les objectifs poursuivis et les moyens à prendre pour les atteindre.

— Cette stratégie de développement a été endossée par les différentes autorités régionales, et en particulier par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Le gouvernement entend en appuyer le déploiement et la mise en œuvre, en octroyant à cette fin des ressources de **140 millions de dollars** à la Ville de Montréal, au cours des cinq prochains exercices financiers – dont **17 millions** dès 2007-2008. Le gouvernement répond ainsi aux demandes formulées par les autorités municipales.

Ces ressources additionnelles viennent s'ajouter aux différents appuis dont la métropole bénéficie, dans le cadre des programmes gouvernementaux.

Elles majorent les fonds garantis à Montréal dans le cadre de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier*, grâce à laquelle la métropole recevra 899 millions de dollars d'ici 2013.

Elles permettront à la Ville d'accélérer la réalisation de son plan de développement, pour le meilleur intérêt des Montréalais et de l'ensemble du Québec.

Imaginer • Réaliser Montréal 2025 – Un monde de créativité et de possibilités

En 2005, la Ville de Montréal a rendu public son plan de développement *Imaginer • Réaliser Montréal 2025 – Un monde de créativité et de possibilités*.

Tel que formulé dans ce document, l'objectif global est d'offrir aux citoyens de Montréal un lieu de vie agréable et prospère.

Le plan s'articule autour de cinq axes stratégiques d'intervention, soit :

- Montréal, ville de savoir, de création et d'innovation;
- Montréal, métropole culturelle d'avant-garde;
- Montréal, milieu de vie exceptionnel;
- Montréal, ville d'infrastructures performantes;
- Montréal, ville ouverte à rayonnement international.

Pour chacun de ces axes stratégiques, le plan de développement identifie des projets considérés comme structurants et prioritaires.

Le plan mentionne par exemple le soutien aux initiatives favorisant les carrières scientifiques chez les jeunes, un réseau de bibliothèques publiques performant et branché, une approche de revitalisation urbaine intégrée, des projets précis d'amélioration du transport collectif et l'accroissement de la notoriété de Montréal en tant que centre international de congrès et de foires commerciales.

Le développement de quinze grappes industrielles fait partie intégrante du plan d'action de la Ville de Montréal. Le plan d'action fait référence de façon plus détaillée à certaines d'entre elles, soit :

- l'industrie aérospatiale;
- les sciences de la vie;
- les technologies de l'information et des communications;
- les nanotechnologies;
- l'industrie du cinéma et de l'audiovisuel;
- l'industrie bioalimentaire;
- la pétrochimie.

La stratégie de développement est bien définie. Il importe d'y donner rapidement suite.

1.5 Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire : 45 millions de dollars pour les cinq prochaines années

Les régions ressources réclament depuis de longues années une participation accrue au développement des richesses naturelles provenant de leur territoire.

Pour assurer une telle participation, le gouvernement a engagé un processus de réflexion, de concertation et de planification dont il entend accélérer la progression. Ce processus concerne toutes les régions du Québec, à l'exception de Montréal et de Laval. Il découle directement d'une des recommandations du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (rapport Coulombe).

— En mai 2006, le gouvernement annonçait la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire et la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire. Des ressources de 13 millions de dollars étaient mobilisées à cette fin.

— Le gouvernement dégage maintenant **45 millions de dollars additionnels**, au cours des cinq prochains exercices financiers, afin d'assurer une mise en œuvre rapide de cette planification régionale et intégrée des ressources et du territoire.

Les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire

Le 17 mai 2006, le gouvernement a donné son aval au Programme relatif à l'implantation des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire.

- Les commissions auront pour principal mandat la réalisation et la mise en œuvre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.
- Au terme de leur implantation, les commissions seront pleinement responsables de planifier, de concerter et de promouvoir le développement durable des régions dans le domaine des ressources naturelles et du territoire.

  Ces commissions pourront ainsi, de manière concertée, choisir les actions de développement et les possibilités de mise en valeur et de protection du territoire et des ressources. Elles pourront aussi identifier les potentiels de création de richesse et élaborer, en collaboration avec le gouvernement, les stratégies de réalisation de ceux-ci.

En créant de telles commissions, le gouvernement vise à mettre à la disposition des élus régionaux une institution crédible, objective et compétente, qui pourra favoriser le rassemblement de tous les milieux régionaux concernés autour d'objectifs de développement durable des ressources présentes sur le territoire.

2. UNE MOBILISATION ADDITIONNELLE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement ne se limite pas à mettre des ressources accrues sous l'autorité des régions. La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* comprend un second volet, regroupant les initiatives touchant aux programmes gérés par le gouvernement mais adaptés aux réalités des régions.

Le gouvernement ajoute ainsi **150 millions de dollars**, au cours des cinq prochaines années, aux budgets de plusieurs programmes qu'il administre afin de soutenir le développement économique des régions.

S'ajoutant à ces sommes, un ambitieux plan de restauration des sites contaminés touchant principalement le domaine minier est immédiatement entamé. Ce plan est doté d'un financement à long terme de **333 millions de dollars**. Par ailleurs, les mesures fiscales adoptées par le gouvernement en faveur du secteur forestier et des agriculteurs auront un impact financier de **79 millions de dollars** au cours des cinq prochaines années. De plus, le gouvernement réserve immédiatement **9,8 millions de dollars** pour soutenir un projet de nature touristique et concernant la Ville de Saguenay.

Le financement supplémentaire engagé par le gouvernement à partir des programmes qu'il administre directement vise cinq objectifs :

— le soutien à l'investissement et à la productivité en région;

— l'appui au secteur minier;

— l'appui au secteur forestier;

— le soutien à l'agriculture et aux pêches;

— le tourisme en région.

TABLEAU 5

Stratégie pour le développement de toutes les régions – Mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions
(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	Total
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises						
– Hausse de financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	7	7	10	12	12	48
– Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	7	8	11	12	13	51
Soutien au secteur minier	7	7	7	—	—	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région	5	—	—	—	—	5
TOTAL – Mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions	**31**	**27**	**33**	**29**	**30**	**150**

2.1 99 millions de dollars pour favoriser l'investissement et la productivité

Le secteur manufacturier québécois est confronté à des défis majeurs, en raison d'une concurrence de plus en plus vive en provenance des pays émergents, ainsi que de la perte de compétitivité résultant de la hausse du dollar canadien.

Ces défis sont particulièrement difficiles à relever pour les petites et moyennes entreprises, et notamment pour les PME qui tentent de percer de nouveaux marchés ou de développer de nouveaux produits.

C'est pourtant en exploitant de nouvelles niches que les entreprises manufacturières pourront mettre en valeur leur savoir-faire et créer de la richesse. Les entreprises devront en même temps continuer d'améliorer leur productivité, notamment en renouvelant et en modernisant leurs équipements.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* permet au gouvernement de renforcer encore le soutien qu'il apporte à cette fin aux entreprises de chaque région du Québec.

Dans le cadre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement ajoute **99 millions de dollars**, au cours des cinq prochains exercices financiers, aux efforts déjà engagés pour soutenir l'investissement et la productivité en région.

— Le gouvernement dote le Programme de soutien aux projets économiques, administré par le MDEIE, de **48 millions de dollars** supplémentaires. Les ressources disponibles dans le cadre de ce programme sont augmentées de 7 millions de dollars dès 2007-2008.

— Le gouvernement annonce par ailleurs la mise en place, au service des régions du Québec, d'équipes « diagnostic et conseil à la productivité ». Des ressources de **51 millions de dollars** sont consacrées à cette nouvelle initiative, dont 7 millions de dollars dès 2007-2008.

  – Les équipes se mettront à la disposition des entreprises manufacturières des régions, afin d'établir un diagnostic complet et approfondi de leur productivité et formuleront ensuite un certain nombre de recommandations.

  – Une fois le diagnostic élaboré, les entreprises concernées pourront avoir accès à une aide financière qui leur permettra de mettre en œuvre les recommandations formulées afin d'améliorer leur productivité et leur compétitivité. Cette aide sera offerte dans le cadre des programmes réguliers de soutien aux entreprises.

  – Les équipes seront formées par une institution universitaire, choisie par appel d'offres. Les associations d'entreprises pourraient être appelées à formuler des programmes de soutien et d'accompagnement adaptés aux besoins de leurs membres.

Le Programme de soutien aux projets économiques

Le Programme de soutien aux projets économiques vise à appuyer les investissements ainsi que les projets de développement de produits réalisés par les petites et moyennes entreprises de toutes les régions du Québec.

- Le programme a ainsi pour but de diversifier l'activité économique régionale et de favoriser la création d'emplois durables et de qualité en région.
- Le programme vise par ailleurs à inciter les entreprises à développer de nouveaux produits de façon continue, dans le cadre d'un processus formel de développement de produits et d'une approche ou d'une démarche structurée, intégrant des pratiques et des technologies performantes.

Le programme s'adresse aux entreprises privées à but lucratif, y compris les coopératives dont les activités sont similaires à celles d'une entreprise privée à but lucratif, ainsi qu'aux regroupements d'entreprises.

Depuis juin 2006, le programme est accessible dans toutes les régions administratives du Québec.

2.2 Le soutien au secteur minier

Le Québec connaît depuis 2003 un développement rapide et impressionnant de ses activités minières.

— Au cours des quatre dernières années, une douzaine de projets miniers ont été mis en œuvre et sont en cours de réalisation, totalisant plus de 1,5 milliard de dollars d'investissements et permettant la création ou le maintien de 4 300 emplois permanents.

— Une dizaine d'autres projets d'investissements, tout aussi intéressants, sont actuellement en préparation.

— En 2006, le Québec a connu sa meilleure performance des vingt dernières années, pour ce qui est de l'exploration minière, avec des investissements dépassant 260 millions de dollars.

Ce véritable boom économique permet de mettre en valeur un potentiel minéral particulièrement intéressant. Il s'explique, d'une part, par le niveau élevé du prix des métaux et, d'autre part, par le régime fiscal offert par le Québec pour stimuler l'exploration minière – l'un des régimes les plus favorables au monde.

Ce soutien doit être poursuivi : il importe de compléter les appuis à la recherche et à l'exploration des futurs sites miniers, tout en réglant aussi rapidement que possible le problème de la contamination d'anciens sites d'exploitation.

2.2.1 L'évaluation du potentiel minier

Dans le cadre de la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, le gouvernement dégage des crédits additionnels de **21 millions de dollars**, au cours des trois prochains exercices financiers, afin d'améliorer la qualité de l'inventaire du potentiel minier.

Ces fonds seront confiés à Géologie Québec, qui a pour mandat d'identifier les secteurs géographiques stratégiques pour des travaux d'exploration et de promouvoir le potentiel minier des différentes régions du Québec, dans une perspective de développement durable.

2.2.2 La restauration des sites contaminés

Dans la foulée de l'adoption de la *Loi sur le développement durable*, adoptée en avril 2006, le gouvernement engage un plan majeur de restauration des sites contaminés, en grande majorité des sites miniers, dont le financement sera assuré à long terme.

Selon l'inventaire auquel le gouvernement vient de procéder, plus de 400 sites contaminés relèvent de la responsabilité de l'État québécois.

— Le plan de restauration sera appliqué sur une période de dix ans. Il est engagé dès maintenant.

— Son coût, estimé à **333 millions de dollars**, sera inscrit en tant que « passif environnemental » aux états financiers.

— Le gouvernement se dotera également d'une politique de gestion des sites contaminés afin d'inventorier, de classer et de gérer de manière uniforme les sites contaminés qui relèvent de sa responsabilité.

2.3 L'appui au secteur forestier

La prospérité de plusieurs régions du Québec est directement liée aux activités forestières. Afin d'assurer un redressement rapide du secteur forestier québécois, le gouvernement a mis en œuvre à l'automne 2006 un plan de soutien représentant des aides de 1,4 milliard de dollars pour la période 2007-2010.

Ce plan commence déjà à porter fruit :

— Les mesures mises en œuvre par le gouvernement ont directement bénéficié à 6 500 travailleurs du secteur forestier.

— Dans le cadre du plan de soutien, des projets d'entreprises d'une valeur de 500 millions de dollars ont été déposés.

— Près de 80 millions de dollars de projets ont par ailleurs été soumis, visant la construction et la réfection de chemins et de ponts forestiers.

— Le gouvernement a conclu une vingtaine de contrats de diversification et de développement avec les MRC concernées.

Le gouvernement ajoute à cet ensemble de mesures une nouvelle initiative d'ordre fiscal.

— Dans le *Discours sur le budget 2006-2007*, le taux du crédit de taxe sur le capital a été porté à 15 % pour les investissements en première transformation des produits du bois dans le cadre du plan d'aide à l'industrie forestière.

  Cette mesure représente un incitatif important pour le renouvellement des équipements manufacturiers et, par conséquent, pour l'amélioration de la productivité des usines forestières du Québec.

  Pour que les entreprises du secteur forestier puissent effectuer une planification à plus long terme de leurs projets d'investissement, le gouvernement prolonge la période d'application de ce crédit du 31 décembre 2009 au 31 décembre 2012.

— Cette prolongation représente un appui à l'industrie forestière de **45 millions de dollars** au cours des cinq prochaines années.

TABLEAU 6

Plan de soutien au secteur forestier – 2007-2010

(en millions de dollars)

	Montant
1. Main-d'œuvre	
Initiative ciblée pour travailleurs âgés	10,0
Maintien de la rémunération pendant la formation	4,6
Majoration de 4 000 $ à 6 000 $ par an pour 3 ans du montant pour retraite anticipée	9,0
Programme de soutien lors du licenciement des travailleurs âgés (55-59 ans)	31,2
Sous-total	**54,8**
2. Communautés	
Fonds de soutien aux territoires en difficulté	6,0
Fonds de soutien aux municipalités monoindustrielles	39,0
Sous-total	**45,0**
3. Soutien au financement	
Prêts pour fonds de roulement et regroupement d'entreprises	150,0
Projets d'investissement et d'acquisition des actifs	275,0
Sous-total	**425,0**
4. Gestion forestière	
Hausse de 40 % à 90 % du crédit d'impôt pour structures d'accès en milieu forestier	132,0
Stratégie d'investissements sylvicoles :	
– Mesure visant le plein boisement	45,0
– Protection des investissements sylvicoles et autres infrastructures en forêt	20,0
Sous-total	**197,0**
Total	**721,8**
Mesures du Budget 2006-2007(1)	480,0
Mesures du Budget 2005-2006	167,3
GRAND TOTAL	**1 369,1**

(1) Excluant l'enveloppe de prêts de 425 millions de dollars.

2.4 Le soutien à l'agriculture et aux pêches

Les activités agricoles et alimentaires constituent la principale source de richesse, dans un grand nombre de régions du Québec. Les agriculteurs jouent par ailleurs un rôle essentiel dans la vitalité des régions, dans l'entretien et la préservation du territoire, ainsi que dans l'épanouissement des modes de vie ruraux.

La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois a entrepris un travail considérable d'analyse et d'examen des principaux enjeux auxquels le monde agricole québécois est confronté. Dans quelques mois, la Commission déposera ses recommandations au gouvernement.

Sans vouloir présumer des conclusions qui seront alors formulées, le gouvernement annonce immédiatement qu'il mobilise **25 millions de dollars**, au cours des cinq prochains exercices financiers, pour deux buts précis, soit :

— l'appui à la mise en œuvre d'interventions proposées dans le cadre du Forum québécois des partenaires des pêches;

— le soutien aux leaders québécois en transformation alimentaire.

Le gouvernement annonce par ailleurs une mesure fiscale en faveur des agriculteurs et des pêcheurs, qui représente un appui de **34 millions de dollars** au cours des cinq prochaines années.

2.4.1 L'appui à la mise en œuvre d'interventions proposées dans le cadre du Forum québécois des partenaires des pêches

Le gouvernement annonce un appui financier de **10 millions de dollars** pour la mise en œuvre des interventions qui seront proposées par les différents chantiers du Forum québécois des partenaires des pêches.

À cette fin, et au cours des cinq prochaines années, des crédits additionnels de 2 millions de dollars par année seront octroyés au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

— Ces sommes serviront à soutenir les efforts consentis par les secteurs de la capture, de la transformation et de la commercialisation de l'industrie des pêches afin d'accroître leur productivité.

— Les modalités de l'aide financière seront précisées ultérieurement par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2.4.2 Le soutien aux leaders québécois en transformation alimentaire

Le Québec abrite plusieurs entreprises qui constituent de véritables leaders dans le secteur de la transformation alimentaire. Plusieurs de ces entreprises ont réussi à percer sur les marchés d'exportation.

Ces entreprises doivent faire face à des défis importants.

— Elles sont confrontées à une concurrence de plus en plus vive sur les marchés canadien et étranger.

— Elles doivent desservir des marchés de plus en plus vastes, et procéder pour cela à des investissements majeurs ou à des acquisitions d'importance.

Afin de soutenir ces entreprises, le gouvernement alloue une somme de **15 millions de dollars**, pour une période de cinq ans, à un programme d'appui au développement des entreprises leaders régionales.

— Les modalités de gestion du programme seront définies par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, en collaboration avec le Conseil des entrepreneurs de transformation alimentaire Québec.

— À cette fin et au cours des cinq prochaines années, des crédits additionnels de 3 millions de dollars seront octroyés chaque année au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

2.4.3 Une mesure fiscale en faveur des agriculteurs et des pêcheurs

Afin de favoriser les investissements des sociétés agricoles ou de pêche, le gouvernement augmente de 400 000 $ à 5 millions de dollars la déduction spécifique applicable pour ces sociétés dans le calcul de la taxe sur le capital.

— Cette mesure permettra d'exempter de la taxe sur le capital 99 % des sociétés agricoles ou de pêche, soit un peu plus de 7 000 sociétés.

— Par son action, le gouvernement injecte donc, dès cette année, 9 millions de dollars dans le fonds de roulement de ces sociétés et 6 millions de dollars de façon récurrente au terme du plan de réduction de la taxe sur le capital.

— Pour les cinq prochaines années, cette mesure fiscale représente donc un appui de **34 millions de dollars** en faveur des agriculteurs et des pêcheurs.

2.5 Le tourisme en région

Le tourisme représente une activité majeure pour l'ensemble du Québec. En 2005, 54 millions de visiteurs ont produit des recettes touristiques évaluées à 10,2 milliards de dollars. Les dépenses des voyageurs internationaux ont alors représenté 24 % des recettes totales.

Présent dans toutes les régions, le tourisme offre des emplois et crée de la richesse de façon extrêmement diversifiée et largement répartie sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement entend accroître le soutien qu'il apporte déjà au secteur touristique, en augmentant de **5 millions de dollars** en 2007-2008 les crédits actuels du ministère du Tourisme.

— La moitié de cette somme, soit 2,5 millions de dollars, sera utilisée pour assurer le financement des festivals et événements touristiques au Québec.

— 2,5 millions de dollars seront par ailleurs réservés à la promotion des régions du Québec sur les marchés internationaux. L'objectif est de permettre à toutes les régions du Québec de faire face à une concurrence de plus en plus vive entre les destinations. Cette dotation additionnelle visera particulièrement la promotion auprès des touristes étrangers.

Le gouvernement entend par ailleurs soutenir un projet particulièrement prometteur, dans le secteur de l'industrie des croisières : le gouvernement s'engage à financer une part de l'aménagement du quai A.-Lepage, à Saguenay, dans le cadre de la future *Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent*. La mise de fonds provenant du Québec a été établie à **9,8 millions de dollars**, sur un investissement total de 29,4 millions de dollars.

La promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent

L'industrie des croisières est en forte croissance. Plusieurs villes québécoises, localisées à proximité du réseau fluvial du Saint-Laurent, possèdent un fort potentiel en ce domaine – notamment en raison de leur accessibilité à des sites exceptionnels de villégiature et d'excursions.

Le ministère du Tourisme finalise, en collaboration avec l'agence Développement économique Canada, une *Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent*. Dans le cadre de cette stratégie, une première initiative consistera à investir dans l'aménagement du quai A.-Lepage à Saguenay, afin d'être en mesure d'y accueillir des navires de croisières de plus fort tonnage.

Cet engagement demeure toutefois conditionnel à ce que le projet franchisse toutes les procédures prévues à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

CONCLUSION

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* marque une nouvelle étape dans les efforts consentis par le gouvernement pour augmenter les moyens mis à la disposition des régions et pour accroître leur autonomie.

Depuis 2003, des progrès marquants ont été accomplis dans ces deux directions. La stratégie permet d'aller plus loin, pour le bénéfice de l'ensemble des régions qui forment le Québec.

La stratégie mise en place par le gouvernement concerne en effet toutes les régions du Québec.

Elle comporte cependant des volets spécifiques à certaines d'entre elles.

— Les régions ressources bénéficieront de programmes bonifiés. Le gouvernement donne suite ainsi à ses engagements, en prenant en compte les besoins exprimés par les régions ressources et les MRC des régions centrales nécessitant un soutien spécifique. Le gouvernement retourne à ces territoires une partie des redevances perçues sur l'exploitation des ressources naturelles, en bonifiant à leur profit plusieurs des initiatives annoncées.

— La stratégie mobilise en faveur de la métropole et de la capitale nationale des moyens d'envergure. Au cours des cinq prochaines années, les Villes de Québec et de Montréal recevront des aides spécifiques d'importance, afin de soutenir leur développement économique.

La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* constitue en fait un nouveau volet majeur de la politique économique gouvernementale.

Elle soutiendra et contribuera à la prospérité du Québec, complétant et amplifiant les politiques et stratégies définies par le gouvernement depuis quatre ans pour améliorer le mieux être de tous les Québécois.

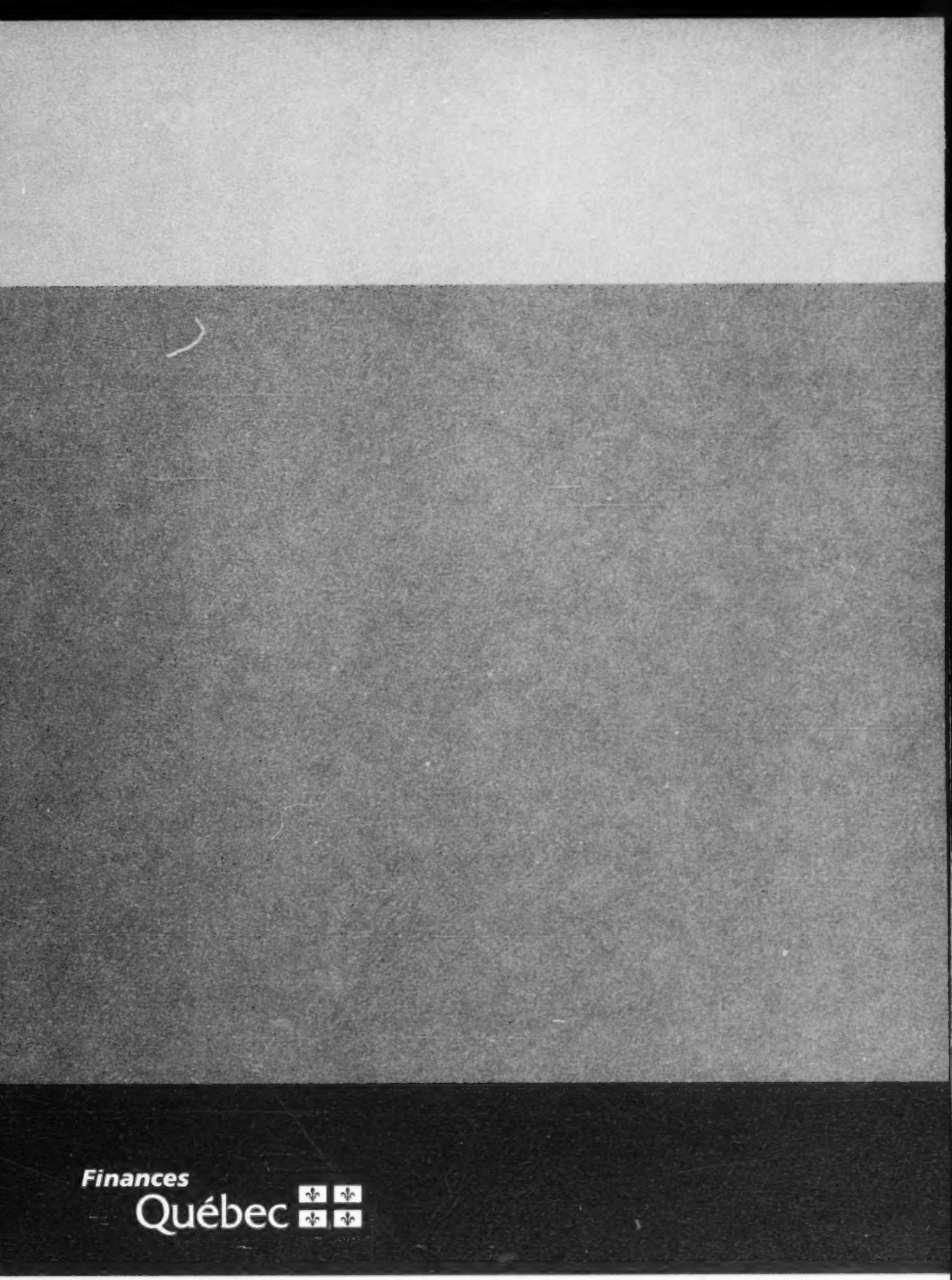

Finances
Québec